

# CHANTERAC



**Bulletin Municipal 2009**

En ce début d'année 2009, les faits relatés au quotidien dans les différents journaux démontrent que le monde dans lequel nous vivons est loin d'être stable. On ne peut qu'être inquiet pour l'avenir. La stabilité économique qui nous paraissait acquise, semble aujourd'hui menacée. La crise est bien là. Votre famille, vos amis, vos voisins et vous-même pourriez être victimes de perte d'emploi et de baisse du pouvoir d'achat. Tout ceci nous montre bien la fragilité du monde dans lequel nous vivons. Je reste persuadé que personne ne sera épargné par les retombées engendrées et que les plus démunis seront des plus touchés.

Nos collectivités, commune et communauté de communes ne seront pas épargnées. Elles risquent de payer cher l'effondrement de l'économie ainsi que la mise en place de la politique de décentralisation, et la réorganisation de nos territoires.

Malgré tout, cela ne doit pas entacher l'optimisme et le dévouement que nous devons mettre au service de notre commune et de nos concitoyens. La confiance que vous nous avez témoignée lors des dernières élections municipales, nous pousse à aller de l'avant et à répondre à vos souhaits et vos attentes.

Après les réalisations du centre de loisirs, de la 1<sup>ère</sup> tranche d'assainissement collectif, du document d'urbanisme, nous allons nous attacher à conduire le projet de réalisation du lotissement de la Font Moreau. Ce sera certainement le projet fort des années à venir. Nous n'oublions pas que la réorganisation foncière devrait s'achever dans le courant de l'année 2010. Nous allons également essayer d'intégrer une politique d'économie d'énergie en étudiant les possibilités envisageables pour les bâtiments publics et les logements communaux.

Toutes ces réalisations et projets sont portés à votre connaissance dans ce bulletin que le conseil municipal et moi-même avons grand plaisir à vous présenter. J'espère que ce document vous apportera les informations attendues sur la vie communale, communautaire et associative.

En mon nom, et au nom du Conseil Municipal, je vous présente, à vous et tous ceux qui vous sont proches mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2009.

Le Maire, Jean-Michel MAGNE

## La vie administrative

**Mairie :** Tél. : 05.53.82.60.53. Fax : 05.53.82.94.35. Mail : mairie-chanterac@wanadoo.fr

Les horaires d'accueil du public :

Lundi :	de 09h30 à 12h30
Mardi :	de 14h00 à 18h00
Mercredi :	de 09h30 à 12h30, les semaines impaires.
Jeudi :	de 09h30 à 12h30
Vendredi :	de 14h00 à 18h00
Samedi :	de 09h30 à 12h30, les semaines paires.

Vous êtes accueilli par Madame VILLEDARY Roselyne.

Le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours et le samedi matin sans rendez-vous.

**Garderie :** Compétence de la Communauté de Communes. Tél. : 05.53.81.55.09

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs par Mlle JANOWSKI Julie et DUFFOUR Christine.

Il est assuré tous les jours scolarisés de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le tarif est de 0.60 € par heure.

**Restaurant scolaire :** Tél. : 05.53.82.69.01. Les tarifs : 33.35 € par mois, 1.85 € le repas.

Les enfants y sont accueillis par Mesdames VILLECHAUVIN Claudine et DUFFOUR Christine.

**Ecole :** Tél. : 05.53.80.77.60

Les enseignants :

- Mme Isabelle JEAN
- Mme Maria Flora LANNOY
- Mlle Sandra PEUBE

**Bibliothèque :** Tél. : 05.53.80.77.60. Responsable : Mme DUFFOUR Christine.

Les jours et les horaires d'accueil du public :

Lundi, mardi et jeudi :	de 17h00 à 19h00
Mercredi et Samedi :	de 10h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires les heures d'ouverture seront changées et affichées.

La bibliothèque propose un grand choix de romans pour les enfants et adultes ainsi que de la musique et divers documentaires.

La consultation et le prêt des documents sont gratuits.

Le personnel de la bibliothèque est à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller.

**Foyer rural :**

Habitants de la commune :	120 € avec un acompte de 30 €
Autres demandeurs :	230 € avec un acompte de 60 €
Association de la commune :	Gratuit
Autres Associations :	120 €
Tarif jeunes Chantéracois :	80 €
Jeunes non résidants dans la commune :	120 € avec une caution de 300 €

## Le Conseil Municipal

MAGNE Jean-Michel	Maire	lieu dit : Beauterie
BRUGEASSOU Pierrot	1 <sup>er</sup> Adjoint	lieu dit : Boutard
FAURE Colette	2 <sup>ème</sup> Adjoint	lieu dit : Charnières
LANDRY Patrick	3 <sup>ème</sup> Adjoint	lieu dit : Parentie
BERTRANDIAS Isabelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint	lieu dit : Landry
BRUGERE Marie-Claude	Conseillère Municipale	lieu dit : Villaret
BRUGERE Nathalie	Conseillère Municipale	lieu dit : Longecôte
CAULIER Yvon	Conseiller Municipal	lieu dit : Pucrolé
JUGIE Roger	Conseiller Municipal	lieu dit : Beauterie
LACOSTE Virginie	Conseillère Municipale	lieu dit : Parentie
LAMY Hervé	Conseiller Municipal	lieu dit : Maury
LECHELLE Martine	Conseillère Municipale	lieu dit : Marty
MARTIOL Philippe	Conseiller Municipal	lieu dit : La Bareaudie
MERIEN Jérôme	Conseiller Municipal	lieu dit : Marty
PETEYTAS Marlène	Conseillère Municipale	lieu dit : Faureille



En haut de gauche à droite :

MARTIOL Philippe, BRUGERE Marie-Claude, CAULIER Yvon, PETEYTAS Marlène, LAMY Hervé, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger.

En bas de gauche à droite :

MERIEN Jérôme, LECHELLE Martine, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MAGNE Jean-Michel

FAURE Colette, BRUGEASSOU Pierrot, BRUGERE Nathalie

## Commissions Municipales

Chaque membre du conseil municipal travaille en commission afin de préparer, proposer et présenter les dossiers en séance de conseil municipal. Voici donc la répartition et le choix des élus pour les différentes commissions.

### **Finances – Administration**

MAGNE Jean-Michel  
BRUGEASSOU Pierrot  
FAURE Colette  
LANDRY Patrick  
BERTRANDIAS Isabelle

### **Voirie – Espaces Verts**

BRUGEASSOU Pierrot  
CAULIER Yvon  
JUGIE Roger  
LAMY Hervé  
MERIEN Jérôme

### **Bâtiments - Assainissement**

LANDRY Patrick  
LAMY Hervé  
LECHELLE Martine  
MARTIOL Philippe  
MERIEN Jérôme

### **Appel d'Offres**

MAGNE Jean-Michel  
BRUGEASSOU Pierrot  
FAURE Colette  
LANDRY Patrick  
*CAULIER Yvon*  
*MARTIOL Philippe*  
*PETEYTAS Marlène*

*En italique : les suppléants*

### **Scolaire - Péricolaire**

FAURE Colette  
BERTRANDIAS Isabelle  
BRUGERE Nathalie  
CAULIER Yvon  
LECHELLE Martine  
PETEYTAS Marlène

### **Aide à la Personne**

BRUGERE Marie-Claude  
CAULIER Yvon  
LACOSTE Virginie  
LECHELLE Martine  
PETEYTAS Marlène

### **Associations**

BERTRANDIAS Isabelle  
BRUGERE Marie-Claude  
JUGIE Roger  
LACOSTE Virginie  
MARTIOL Philippe

### **Culture - Communication**

BERTRANDIAS Isabelle  
LANDRY Patrick  
BRUGERE Nathalie  
LACOSTE Virginie  
LECHELLE Martine  
PETEYTAS Marlène

## Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes

Chaque membre du conseil municipal représente la commune dans différents syndicats intercommunaux, ainsi que dans la communauté de communes. Voici donc la répartition et le choix des élus pour les différentes structures. (*En gras les titulaires, en italique les suppléants*)

### Communauté de Communes de la Vallée du Salembre (C.C.V.S.)

**MAGNE Jean-Michel**

**BRUGEASSOU Pierrot**

**BRUGERE Nathalie**

**LANDRY Patrick**

*FAURE Colette*

*BERTRANDIAS Isabelle*

*JUGIE Roger*

*MARTIOL Philippe*

## Syndicats Intercommunaux

### Energies Ribérac-Mussidan-Neuvic

**MAGNE Jean-Michel**

**MARTIOL Philippe**

*LECHELLE Martine*

*JUGIE Roger*

### Eau Potable (SIAP)

**JUGIE Roger**

**MERIEN Jérôme**

*MARTIOL Philippe*

*LAMY Hervé*

### SMCTOM (Ordures Ménagères)

**MAGNE Jean-Michel**

**LECHELLE Martine**

*BRUGERE Nathalie*

*LAMY Hervé*

### Transport Scolaire Ribérac

**PETEYTAS Marlène**

**BRUGERE Nathalie**

*FAURE Colette*

*LECHELLE Martine*

### Aide Sociale (SIAS)

**BRUGERE Marie-Claude**

**CAULIER Yvon**

*LECHELLE Martine*

### Transport Scolaire Neuvic (SAVS)

**FAURE Colette**

**PETEYTAS Marlène**

*BERTRANDIAS Isabelle*

### Vallée du Salembre

**BRUGEASSOU Pierrot**

**LAMY Hervé**

*MERIEN Jérôme*

### Développement Moyenne Vallée de l'Isle

**MAGNE Jean-Michel**

**LACOSTE Virginie**

*BERTRANDIAS Isabelle*

### D.F.C.I.(Défense de la forêt contre les incendies)

**JUGIE Roger**

*LAMY Hervé*

### Office de Tourisme

**FAURE Colette**

*MARTIOL Philippe*

### Pays de l'Isle en Périgord

**MAGNE Jean-Michel**

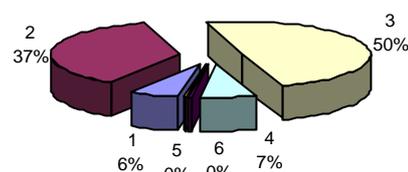
# COMPTES ADMINISTRATIF 2008

## Section de Fonctionnement :

Il s'élève à **344 151 €** pour les recettes, et à **279 139 €** pour les dépenses, dégageant ainsi un excédent de **65 012 €**

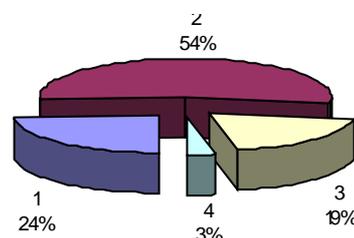
### RECETTES :

<b>1 : Produits des services :</b>	<b>21 006 €</b>
Concessions cimetière, redevances périscolaires	
<b>2 : Impôts et Taxes :</b>	<b>126 713 €</b>
Contributions directes, taxes diverses	
<b>3 : Dotations et participations :</b>	<b>170 644 €</b>
Dotations de l'Etat, Subventions Département et Région	
<b>4 : Autres produits de gestion courante :</b>	<b>23 919 €</b>
Revenus d'immeubles	
<b>5 : Atténuations des charges :</b>	<b>1 652 €</b>
Atténuation de charges, indemnités sinistres	
<b>6 : Produits Exceptionnels :</b>	<b>841 €</b>
Cession immobilière	



### DEPENSES :

<b>1 : Charges à caractère général :</b>	<b>67 385 €</b>
Eau, électricité, téléphone, carburant, restaurant scolaire	
<b>2 : Charges de Personnel :</b>	<b>149 525 €</b>
Salaires et cotisations	
<b>3 : Autres charges de gestion courante :</b>	<b>54 015 €</b>
Syndicats intercommunaux, Subventions aux associations	
<b>4 : Charges financières :</b>	<b>8 213 €</b>
Intérêts d'emprunts	

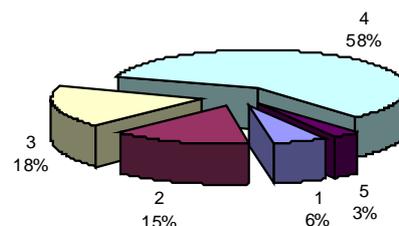


## Section d'Investissement :

Il s'élève à **247 710 €** pour les recettes, et à **221 937 €** pour les dépenses, dégageant ainsi un excédent de **25 773 €**

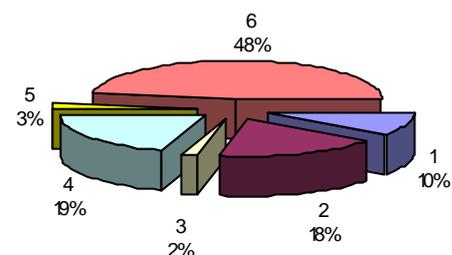
### RECETTES :

<b>1 : FCTVA :</b>	<b>14 358 €</b>
<b>2 : Subventions reçues :</b>	<b>37 535 €</b>
<b>3 : Emprunts :</b>	<b>44 084 €</b>
<b>4 : Opération d'ordre entre section :</b>	<b>144 419 €</b>
<b>5 : Solde reporté d'investissement 2007 :</b>	<b>7 314 €</b>



### DEPENSES :

<b>1 : Remboursement d'emprunts :</b>	<b>22 341 €</b>
<b>2 : Subventions d'équipements :</b>	<b>40 000 €</b>
<b>3 : Immobilisations corporelles :</b>	<b>4 427 €</b>
<b>4 : Travaux de Bâtiments, Voirie :</b>	<b>42 850 €</b>
<b>5 : Mobilier et matériel :</b>	<b>6 820 €</b>
<b>6 : Report exercice 2007 section d'investissement :</b>	<b>105 498 €</b>



**Le résultat de clôture de l'année 2008 s'élève à 90 786 €.**

# ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2008

## Section d'Exploitation :

Il s'élève à **1 110 €** pour les dépenses. A noter que pour 2008 il n'y a aucune recette. Nous avons donc un solde négatif de **- 1 110 €**.

### DEPENSES :

<b>1 : Charges à caractère général :</b>	
Eau, électricité, téléphone, carburant, restaurant scolaire	<b>160 €</b>
<b>2 : Charges financières :</b>	
Intérêts d'emprunts	<b>950 €</b>

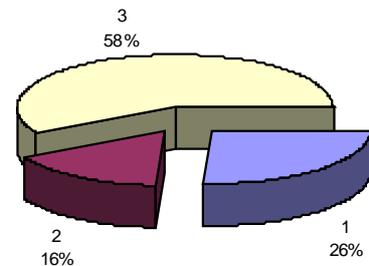
## Section d'Investissement :

Il s'élève à **397 960 €** pour les recettes, et à **456 810 €** pour les dépenses, faisant apparaître un déficit de **- 58 850 €**

### Station :

<u>RECETTES :</u>	<b>1 : Subventions reçues :</b>	<b>63 564 €</b>
	<b>2 : Emprunts :</b>	<b>40 000 €</b>

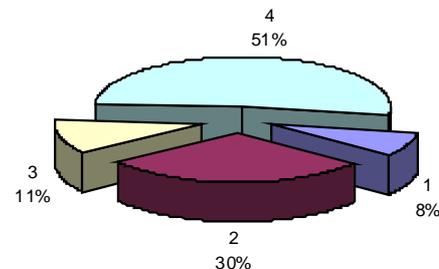
<u>DEPENSES :</u>	<b>3 : Travaux :</b>	<b>142 059 €</b>
-------------------	----------------------	------------------



### Canalisations :

<u>RECETTES :</u>	<b>1 : Subventions reçues :</b>	<b>46 540 €</b>
	<b>2 : Emprunts :</b>	<b>180 540 €</b>
	<b>3 : Excédent 2007 :</b>	<b>67 316 €</b>

<u>DEPENSES :</u>	<b>4 : Travaux :</b>	<b>314 751 €</b>
-------------------	----------------------	------------------



**Le résultat de clôture de l'année 2008 s'élève à - 59 623 €.**

Il nous reste 90 000 € de facture à régler concernant les travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre.

Nous sommes en attente de paiement de subventions dont le décompte se présente comme suit :

Etat (Agence de l'eau) : 49 145 €      Conseil Général : 102 730 €

Soit un total de 151 875 € qui permettra d'équilibrer le budget.

## Collecte des déchets :

La majorité des administrés trie correctement ses déchets. Cependant, chaque semaine, des bacs jaunes ne sont pas ramassés car les sacs présentent une qualité de tri non satisfaisante. C'est aux administrés et consommateurs de les constituer convenablement.

Il est à rappeler qu'un bac refusé part directement à l'enfouissement moyennant un coût de traitement de 80 € / tonne. Sachant qu'un bac mal trié pèse environ 150 kg, il y a un surcoût pour la collectivité de 12 € par bac refusé hors transport.

La contribution qui va être appelée auprès de la commune pour la collecte et le traitement des déchets sera pour l'année 2009 de 81,63 € par habitant soit 46 284 €.

**Pour éviter ces surcoûts, quand vous avez un doute, vous jetez dans les sacs noirs.**

## Rappel des bons gestes :

- Je trie pour recycler.
- Je compacte cartons et bouteilles pour gagner de la place.
- Je mets le verre recyclable dans les containers prévus à cet effet à coté de la Salle des Fêtes.
- Tout le reste : ferraille, vitres, ampoules, vaisselle etc. Je le dépose à la déchetterie.

## Distribution des sacs poubelles :

Elle se déroulera les samedis matin **21, 28 février et 07 mars** à la Mairie dans la salle du Conseil. A cette occasion, un petit guide très astucieux vous sera remis.

## Réaménagement des emplacements des containers (CCVS) :

A la demande du SMCTOM, afin de limiter les arrêts et les distances, la Communauté de communes de la Vallée du Salembre (CCVS) réaménage les lieux de collecte : 53 emplacements ont été recensés, 36 ont été aménagés, il reste 17 emplacements à étudier. L'année 2009 verra la poursuite des travaux.

<b>Production d'Ordures Ménagères pour l'année 2008</b>			
Flux	Tonnage annuel SMCTOM de Ribérac	Kg par an par habitant	Tonne par année pour CHANTERAC
<b>Déchets ménagers</b> (sacs noirs)	<b>6058</b>	<b>223</b>	<b>121,09</b>
<b>Tri sélectif</b> <b>Emballages recyclables et papiers</b> (sac jaune)	<b>886</b>	<b>36,65</b>	<b>19,90</b>
<b>Refus de tri</b> <b>Tri non-conforme</b>	<b>112</b>	<b>4,23</b>	<b>2,10</b>
<b>Verre</b>	<b>946</b>	<b>37,67</b>	<b>20,45</b>

### Attention !



Ce point vert figurant sur 95 % des emballages ne signifie pas obligatoirement que le produit est recyclable.

## Le Plan Local d'Urbanisme

Le conseil communautaire et les conseils municipaux ont voté en juin 2008 l'application du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) pour les communes de Saint Germain du Salembre et de Chantérac, et de la carte communale pour la commune de Saint Aquilin.

Ce projet est l'aboutissement de nombreuses concertations. Certes toutes les remarques et demandes n'ont pas obtenu une réponse favorable, mais dans l'ensemble la cohésion et l'intérêt du territoire ont été pris en considération, et ce, tout en restant dans le cadre réglementaire des lois instaurées.

Les principes du P.L.U sont de permettre le développement des générations actuelles en préservant le cadre de vie, ne compromettant pas l'installation des générations futures. Les zones d'urbanisation ont pour but de préserver les ressources agricoles, les espaces naturels, les paysages et le patrimoine bâti.

Avec une prise en compte des atouts, mais aussi des risques et des nuisances, un certain nombre de principes ont guidé la réflexion : la recherche d'équilibre entre développement et protection, la maîtrise des déplacements, la mixité sociale. Ces principes sont précisés dans le code de l'urbanisme, de la santé publique, de l'environnement. Les espaces qui ont été définis ont pour but d'apporter des capacités d'accueil afin d'assurer un niveau de population qui permette le maintien des services existants sur la commune tout en préservant la qualité du cadre de vie avec :

- La protection et mise en valeur des paysages, des écosystèmes et du patrimoine végétal,
- La conservation de l'identité architecturale des lieux,
- La prise en compte de la qualité du paysage bâti,
- La préservation de la ruralité,
- La prise en compte de la capacité des équipements et services publics.

Le P.L.U. précise la destination et les modes d'occupation du sol sur le territoire communal, traduits dans un document graphique et un règlement. Ces documents sont consultables à la Mairie.

## Le lotissement « La Font Moreau »

Une demande pressante et l'implantation forte de nouvelles familles sur notre commune, ont amené le conseil municipal à se pencher rapidement sur la révision du P O S, mais aussi à trouver une zone lotissable près du bourg, des écoles, du centre de loisirs, des services administratifs.

Le conseil municipal, après de nombreuses réflexions, a acquis au nord de l'actuel centre de loisirs, une surface importante, très bien orientée, se prêtant parfaitement à l'urbanisation et acceptée par les acteurs de l'élaboration du P.L.U. (DDAF, DDE, Services de la conservation des sites).

Ce futur projet permettra en outre, un accès direct par voie piétonne, au centre de loisirs, mais aussi au multiple rural et aux différents services communaux.

Le but du conseil municipal est de créer des parcelles de surfaces différentes, accessibles à la propriété, en harmonie avec la nature, où les arbres seront conservés et des espaces verts conséquents aménagés. Bref, un espace constructible très différent de ce que nous rencontrons par ailleurs.

Des demandes nombreuses nous pressent d'engager rapidement ces travaux d'aménagement.

La volonté de vos élus est d'accélérer les choses. Une équipe de Maitrise d'œuvre composée d'un Architecte paysagiste, d'un urbaniste et d'un géomètre, travaille d'ores et déjà sur l'élaboration du projet.

## Urbanisme

Les formalités en matière d'urbanisme ont connu des aménagements et des changements dans les procédures à engager.

Nous vous rappelons que toute construction, même démontable doit faire l'objet d'une déclaration, faute de quoi sa destruction pourrait être exigée par les services compétents.

Nous vous présentons un tableau synthétisant les formalités à déposer en Mairie, suivant les travaux envisagés. Dans le doute sur la procédure à mettre en œuvre, n'hésitez pas à consulter le secrétariat de la Mairie.

<b>Procédure à suivre pour une construction neuve</b>	
<b>SANS FORMALITE</b>	Mur inférieur à 2 m de hauteur.
	Construction de moins de 2 m <sup>2</sup> et d'une hauteur inférieure à 12 m.
	Habitation légère de loisirs de moins de 35 m <sup>2</sup> , implantées dans un camping
	Piscine inférieure à 10 m <sup>2</sup> .
	Construction temporaire de moins de 3 mois.
	Serre ou châssis d'une hauteur inférieure à 1,80 m.
	Eolienne, pylone, poteaux d'une hauteur inférieure à 12 m.
<b>DECLARATION PREALABLE</b>	Mur supérieur à 2 m de hauteur.
	Construction d'une superficie comprise entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> .
	Habitation légère de loisirs de plus de 35 m <sup>2</sup> , implantées dans un camping
	Clôture
	Pylone, poteaux d'une hauteur supérieure à 12 m.
	Piscine de moins de 100 m <sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m.
<b>PERMIS de CONSTRUIRE</b>	Constuction neuve ou travaux portant sur une construction existante non soumise à déclaration préalable ou exonérée d'autorisation (procédure de droit commun).

<b>Procédure à suivre pour une construction existante</b>	
<b>SANS FORMALITE</b>	Procédure de droit commun
<b>DECLARATION PREALABLE</b>	Travaux de ravalement.
	Modification de l'aspect extérieur d'une construction.
	Extension de surface hors œuvre brute (SHOB) entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> . Transformation d'un garage de plus de 10 m <sup>2</sup> en chambre,,,
<b>PERMIS de CONSTRUIRE</b>	Création d'une SHOB supérieure à 20 m <sup>2</sup> .
	Changement de destination d'un bâtiment avec modification structure ou façade
	Modification du volume de la construction, création ou agrandissement d'ouvertures,,,

## Réorganisation Foncière

Toutes les opérations concernant la restructuration du foncier sont des opérations de longue haleine, souvent coûteuses pour les financeurs que sont : l'Etat, le Département, mais aussi la Commune.

Il n'est actuellement plus possible d'exploiter rationnellement la forêt dans son état de morcellement actuel. Nous en avons eu l'exemple après la tempête de 1999, où, faute de désenclavement des parcelles, les bois marchands ont été, pour la plupart, perdus.

Les techniques modernes d'exploitation actuelle de la forêt (tête d'abattage, débardeur, gros porteur) font qu'il sera impossible de négocier dans un proche avenir des bois qui ne seront pas sur des parcelles regroupées et désenclavées.

Le Conseil Général, conscient de l'intérêt que représente la forêt du point de vue économique, finance de nombreux projets: échanges amiables, restructuration, aides diverses réduisant sous certaines conditions les frais notariés etc. La commune de CHANTERAC n'est pas en retard dans ce projet d'une importance capitale. En effet, dès les premiers mois qui suivirent la dévastatrice tempête de 1999, à la demande de propriétaires, le maire et le conseil municipal du moment ont demandé que notre commune soit inscrite dans un programme de restructuration forestière. Nous étions une des premières communes à faire cette démarche et à pouvoir prétendre à ce formidable outil de travail.

En 2001, le nouveau conseil municipal a décidé de continuer l'opération, mais aussi de l'étendre à la totalité de la surface du territoire de la commune, y incluant les parcelles non forestières. L'opération est aujourd'hui bien avancée. La DDAF, le CG, le géomètre et les autres acteurs de cette opération ne ménagent pas leurs efforts. Nous devrions avoir une première ébauche du projet en début d'année. Mais le travail du géomètre n'est pas pour autant terminé.

Nous devrions voir l'aboutissement de ce gros projet dans le courant de l'année 2010, si le calendrier est respecté.

Le but essentiel est, bien entendu, le désenclavement des parcelles et aussi leur regroupement, afin que chaque propriétaire y trouve son compte.

## O. G. E. C.

**C'est quoi ?** L'O.G.E.C. est un organisme de gestion en commun.

Avec le système actuel, seules les parcelles d'une contenance d'un hectare ou plus pouvaient prétendre aux aides en faveur du nettoyage et du reboisement à la seule condition d'être sinistrées à plus de 40%.

La date butoir des 10 ans pour reconstruire la forêt arrive à son terme. Il reste énormément à faire. Les propriétaires se désintéressant du devenir de la forêt, 80 pour cent des propriétaires n'ont rien envisagé soit par lassitude soit simplement par ignorance.

Restait enfin la majeure partie des petites parcelles de moins d'un hectare, qui sans l'O.G.E.C. ne pouvait prétendre aux aides. Le regroupement avec les riverains n'étant pas totalement entré dans les moeurs, il a évidemment fallu que la raison l'emporte sur la passion.

Avec la détermination des élus et aussi avec l'aide précieuse de techniciens forestiers, tout est devenu possible. Seulement trois secteurs ont retenu l'attention de la DDAF, du CG, du géomètre et des propriétaires concernés.

Il s'agit de terrains qui ne peuvent, de par leur nature, supporter que des boisements en résineux. Vos élus ont voulu préserver les futaies des sols profonds favorables à l'implantation de feuillus afin de favoriser la diversité arboricole et harmonieuse de la forêt.

95 % des propriétaires de ces parcelles forestières ont adhéré à cette opération. Ce qui représente près de 50 hectares qui vont être nettoyés et reboisés.

D'ores et déjà, les propriétaires concernés peuvent couper ou vendre les bois sans autres formalités. Seules les coopératives sont habilitées à mettre en place un tel dispositif.

Il est également à noter que la valeur ajoutée à ces parcelles sera prise en compte lors de leurs évaluations par le géomètre, qui a en charge la réorganisation foncière.

## VOIRIE

Le sujet est toujours épineux, la longueur de nos routes, l'assiette sur laquelle elles reposent, les tonnages de plus en plus conséquents, les exigences des utilisateurs et le coût très élevé des goudronnages, nous obligent à faire des choix de plus en plus ciblés sur nos actions.

La politique du conseil municipal concernant la voirie repose essentiellement sur la mise en oeuvre progressive des renforcements par traitement au liant hydraulique, Le principe est plus onéreux au départ, mais devrait garantir une plus grande stabilité de la bande de roulement.

Ainsi cette année 2008 la voie communale de Puybeaudeau, fortement dégradée a bénéficié de ce procédé ainsi qu'une partie de la route de Chez Robert. L'entreprise LAURIERE étant lors de la consultation la mieux disante a obtenu le marché.

Bien sûr, nous ne ferons jamais l'impasse du traditionnel point à temps, les entrepreneurs routiers, aujourd'hui équipés de matériel moderne, nous proposent le P à T A (point à temps automatique).Plusieurs journées sont nécessaires chaque année pour colmater les fissures qui sont la cause essentielle des dégradations prématurées.

De l'enrobé à froid est également employé chaque année par nos agents de voirie, pour palier aux petites dégradations (nids de poule).

L'état général de notre voirie communale est satisfaisant.

Il ne faut pas oublier qu'une partie non négligeable de notre réseau routier est passé sous la compétence de la communauté de communes et qu'il appartient à cette dernière d'en assurer l'entretien. Ce qu'elle a fait par le passé, pour la programmation des travaux 2008, les délégués communaux à la C C V S, ont suggéré au responsable voirie de la communauté de communes de revêtir la voie intercommunale qui traverse le bourg par un traitement au liant hydraulique étant donné que tous les réseaux sont enfouis sous cette route.

Les chemins de randonnée sont également bien balisés et entretenus. Ils font l'objet d'une attention particulière de la part du conseil municipal. De nombreux randonneurs les parcourent.

## Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du salembre

Pour consolider les ouvrages et le plus souvent en refaire des neufs, les communes n'avaient pas d'autres moyens que de créer et de s'organiser en syndicat, qui, à ce niveau, pouvait prétendre à des subventions plus importantes pour faire face à la réalisation de travaux coûteux.

Pour cette raison précise, le conseiller général de l'époque a su créer le syndicat actuel, la tâche a été dure mais menée à bien par la ténacité et la diplomatie de l'homme. Bref, le syndicat a bel et bien été créé avec six communes (Tocane, Saint Aquilin, Saint Astier, Chantérac, Saint Germain, Neuvic). Elles y ont toutes trouvé leur compte.

Au fil des années tous les ponts ont été refaits ; des nettoyages de berges, des enrochements ont amélioré la libre circulation des eaux. Il reste encore d'autres travaux à faire, nous nous y attacherons.

Les mentalités ayant évolué dans le bon sens, aujourd'hui nous pouvons envisager de procéder à des nettoyages sur ce cours d'eau et ses affluents sans rencontrer trop de difficultés. L'enquête publique n'a révélé que très peu de remarques, qui, du reste, vont dans le sens favorable.

Nous arrivons à la première phase opérationnelle, et les travaux de nettoyage ont débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Plusieurs tranches seront nécessaires pour mener à bien la restauration de ce cours d'eau.

Année 1 des travaux: deux tranches retenues par le conseil syndical :

- une tranche ferme (enlèvement des embâcles, nettoyage des abords, dégagement de certaines sources, etc.)
- une tranche optionnelle (passages à gué, abreuvoirs, plantations, etc.)

Les travaux sont dirigés et suivis par :

- un maître d'œuvre (cabinet GERE) Agnès SAINT-ESTEBEN
- le maître d'ouvrage : le président du syndicat : Pierrot BRUGEASSOU
- le technicien de rivière: Marc HALGESTEN
- les délégués communaux des six communes

Le montant des travaux, y compris les prestations du maître d'œuvre, s'élève, pour la première tranche à 84600 € HT.

Les délégués syndicaux ont décidé à l'unanimité de retenir la proposition d'offre de service faite par l'ASSN et de lui confier la prestation.

Le financement est assuré par 80% de subventions décomposées comme suit :

Conseil Général 30%, Agence de l'Eau (Etat) 30%, Conseil Régional 20% ; les 20 % restant étant pris en charge par le syndicat.

## D . F . C . I .

D.F.C.I. (Desserte Forestière Contre les Incendies).

Des conventions sont passées avec les propriétaires riverains pour que les pistes réalisées aient une emprise plus large que les chemins ruraux classés qui les supportent.

En ce qui concerne notre commune, une nouvelle piste de quelques centaines de mètres a été ouverte, en liaison avec celle de la commune de Saint Germain, au lieu-dit Les Vignes de Capitaux.

Il est à noter que les largeurs actuelles des pistes seront cadastrées dans le cadre de la réorganisation foncière. Les propriétaires riverains devraient retrouver par ailleurs, les surfaces cédées au moment de leur création.

Lorsqu' un dégât est constaté sur une route ou sur un chemin, il est de la responsabilité de celui qui l'a causé de le réparer (art 1382 à 1384 du code civil). En matière de gestion forestière , ces questions sont souvent liées aux coupes de bois , elles doivent être déclarées en mairie. Un élu ou un agent de voirie pourra ainsi faire un constat contradictoire avant et après les travaux. En matière de voirie communale, la même responsabilité s'applique. En cas de conflit, des poursuites pourront être engagées par mise en demeure après constat des dégâts, puis par une assignation. Mais la raison doit prévaloir afin d'éviter les conflits.

## Le Bois Energie

La transformation des déchets issus de la forêt ou des scieries, en un combustible, moderne, pratique, compétitif et renouvelable, sont les objectifs du Plan Bois Énergie et du Développement Durable initié par l'Agence de l'Environnement, de la Maîtrise de l'Energie (A D E M E) et les ministères de l'Industrie de l'Environnement de l'Agriculture.

Les cinq arguments capitaux du BOIS-ENERGIE :

- Une filière créatrice d'emplois locaux et de revenus,
- Un combustible performant pour les chaufferies automatisées avec un coût au KWh produit de 0,02 à 0,03 € TTC,
- Des avantages économiques certains (une chaufferie bois s'amortit en quelques années),
- La revalorisation d'une ressource abondante et renouvelable (bois éclaircis, chablis tombés au sol etc.),
- Un bilan écologique très favorable qui, en limitant l'émission de gaz à effet de serre, contribue à la protection de notre environnement.

Pour toutes ces raisons la commune de CHANTERAC dans son plan de développement durable, avec les partenaires du bois énergie que sont : le Conseil Général, le Conseil Régional, l'A D E M E, la fédération des C.U.M.A., étudie un projet de chaufferie bois qui pourrait desservir le foyer rural, les écoles, les logements communaux, la cantine, la boulangerie, le centre de loisirs et le lotissement.

Une étude de pré faisabilité est en cours afin de nous permettre d'avoir une approche technico-économique du projet. C'est au vu du résultat que nous pourrons envisager de s'engager ou non dans sa la réalisation.

## Bâtiments

De nombreux travaux d'entretien ont été réalisés.

### **Salle des fêtes :**

- Les menuiseries extérieures ont été repeintes.
- La réparation de la toiture et le changement d'un châssis de toit sont programmés pour le premier semestre 2009.
- Le parquet détérioré de la salle des fêtes va être refait à neuf durant l'année 2009. C'est l'entreprise POIRSON qui va réaliser les travaux.

### **Logements des écoles :**

- Les menuiseries ainsi que les volets ont été repeints.

### **Ecoles :**

- Pour la rentrée scolaire, de nouveaux stores ont été installés et la commune a fait l'acquisition de petit mobilier.
- Une programmation du chauffage électrique a été installée.

### **Cantine Scolaire :**

- Le nombre d'élèves fréquentant la cantine scolaire, croissant, l'acquisition de mobilier s'est avérée indispensable.
- La pose de portemanteaux adaptés aux enfants permet de ne plus voir les gilets, blousons et autres vêtements traîner au sol.

### **Assainissement :**

- Tous les bâtiments communaux ont été raccordés au réseau d'assainissement collectif par l'entreprise LESTANG.



## Votre bibliothèque



Nous vous rappelons que de nombreux livres sont disponibles dans votre bibliothèque (Documentaires, romans policiers, et autres, BD adultes et enfants).

Dans le bulletin municipal, nous avons joint un questionnaire, qui, nous l'espérons retiendra toute votre attention.

Compte tenu des réponses que vous nous aurez apportées, nous allons avec l'aide et les idées d'une responsable de la BDP vous procurer de nouvelles collections pour satisfaire vos attentes.

## Aide aux Personnes

### A.N.A.C.E

#### Association Neuvicoise d'Animation de Coordination et d'Entraide

Rue Arnaud Yvan Delaporte

24190 Neuvic sur L'Isle

Tél : 05 53 81 52 84 Fax : 05 53 81 08 50

**Horaires d'ouverture du service administratif :** du lundi au vendredi  
de 08h à 12h et de 14h à 17h  
**24 h sur 24 et 7 jours sur 7**  
**sur simple appel au : 05 53 81 52 84**  
[www.una.fr](http://www.una.fr) [anace24@wanadoo.fr](mailto:anace24@wanadoo.fr)

L'ANACE est une Association a but non lucratif qui dépend du secteur gérontologique 4 et intervient sur les communes de Neuvic sur l'Isle, Vallereuil, Saint-André de Double, Beauronne, Chantérac, Douzillac, Saint-Vincent de Connezac, Saint Aquilin, Saint-Jean d'Ataux et Saint Severin d'Estissac.

L'ANACE a pour but de permettre aux personnes malades, âgées, handicapées de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Pour cela il y a :

- Le service de garde itinérante de jour et de nuit.
- Le service de portage de repas à domicile.
- Le service entretien – Petits Dépannages – Petit Jardinage.
- Le service Aide aux Transports.



## COMMUNAUTE de COMMUNES de la VALLEE du SALEMBRE



### Son entité, son but et son fonctionnement

La communauté de communes est une structure dite EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui regroupe les trois communes de **Chantérac, Saint-Germain et Saint-Aquilin**. Sa création a été validée par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2003.

Elle exerce en lieu et place des Communes membres un certain nombre de compétences définies par des lois récentes. Certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. Elle a pour objet de permettre la mise en commun des moyens financiers, techniques et humains, pour réaliser des opérations collectives. Ceci afin d'élaborer au sein d'un espace de solidarité, des projets de développement et d'aménagement dans les domaines de compétence décrits dans ses statuts.

Elle possède sa fiscalité propre par la taxe additionnelle. Elle est administrée par un conseil communautaire, composé de délégués désignés par les conseils municipaux de chaque commune. Leur nombre est fonction de la strate de population que représente chaque commune. Saint-Aquilin possède 3 délégués, Chantérac et Saint-Germain disposent chacun de 4 délégués. Des délégués suppléants en nombre équivalent ont également été désignés. C'est donc un conseil où siègent 22 élus.

Sa composition :	Président :	MAGNE Jean-Michel
	1 <sup>er</sup> Vice-président :	ROHART Jean-Yves
	2 <sup>ème</sup> Vice-président :	DURIEUX Josiane
	3 <sup>ème</sup> Vice-président :	NAUDET René
Les membres :	BRUGEASSOU Pierrot, BRUGERE Nathalie, LANDRY Patrick BOMBAUT Jean-Luc, DEGUILHEM Pascal MISCHIERI Pascal, PINHEIRO Sandra	
Les suppléants :	BERTRANDIAS Isabelle, FAURE Colette, JUGIE Roger, MARTIOL Philippe ETOURNEAUD Monique, PARISOT Jean-Luc, JEAN Christian BRUGERE Raymond, LAGUILLON Alain, SIRIEIX Michel, VALAGEAS Monique	



## Ses Réalisations

Le Conseil Communautaire a conduit la révision et l'élaboration des documents d'urbanisme des 3 communes, une carte communale sur St Aquilin et un PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur le territoire de St Germain et Chantérac.

Dans le cadre de la compétence d'aide à la personne et aux familles plusieurs opérations ont été conduites :

- Un Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H). Ce centre est opérationnel depuis le début du mois de juillet et permet l'accueil de 07h00 à 19h00 de 40 enfants les mercredis et les vacances scolaires. Il permet également d'assurer et gérer l'accueil périscolaire des 3 communes. C'est un projet fort qui répond à l'attente des familles et conforte l'installation de nouveaux couples, assurant ainsi la pérennité des écoles.
- La participation au portage de repas à domicile pour les personnes qui en éprouvent le besoin. La C CVS prend à sa charge, une partie du coût du repas, soit un 1,50€.
- La mise en place du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), lieu de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou des candidates à l'agrément, et des autres professionnels de l'enfance. Cette structure permet d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles.

D'autres opérations d'équipements et de travaux ont été réalisées :

- Des travaux de voirie sur les routes communautaires.
- L'aménagement des emplacements des conteneurs à ordures ménagères.



## Ses Projets

Tout d'abord, la situation économique due au départ d'Aster et la conjoncture actuelle doit retenir l'attention des élus. La communauté de communes se doit de réagir, certes pas seule, mais avec l'aide des services économiques du Département et de la Région. Il est nécessaire d'étudier toutes les éventuelles solutions qui pourraient être envisagées pour aménager et valoriser le site vacant de l'usine et peut être ainsi recréer une ou des activités porteuses d'emploi.

La collectivité va de nouveau conduire un programme de travaux sur la voirie communautaire.

Il est nécessaire de mettre en place un syndicat pour l'assainissement non collectif (SPANC).

Un programme de mise en valeur du petit patrimoine va être lancé.

Nous envisageons de réaliser une programmation sur l'habitat sur les 3 communes, intégrant soit la construction, soit la réhabilitation, soit l'accession à la propriété.

De par l'augmentation de la durée de vie et du maintien au domicile des personnes âgées, qui sont de très bonnes choses, nous envisageons de conduire une réflexion sur la mise en place d'un service de transport pour les administrés qui ne possèdent pas ou plus de moyens de locomotions pour se rendre vers les services tels que dentistes, médecins, pharmaciens, etc.

Comme vous pouvez le constater, les projets ne manquent pas. Espérons que les partenaires et collectivités territoriales maintiennent leur aide financière nécessaire à la bonne réalisation de l'ensemble de ces opérations.



## INFORMATION SUR LE FRELON ASIATIQUE

### ORIGINE HABITAT et CYCLE de VIE de L'ESPECE

Ce nouvel insecte apparu en 2005 dans le Lot et Garonne et en 2006 en Dordogne est en train de coloniser tout le Sud Ouest. Sa progression fulgurante laisse à penser que le territoire français le sera à brève échéance.

C'est un redoutable prédateur d'abeilles ; des ruchers sont déjà totalement décimés.

Il est donc très urgent d'essayer de **limiter sa progression** par des actions concertées avec les pouvoirs publics et les organismes apicoles notamment par des **actions de piégeage des reines** fondatrices des nouvelles colonies.

Le frelon asiatique (*Vespa vélutina*) est originaire de Chine, sa venue en France s'est faite avec une arrivée de marchandises. En Gironde sa population est très importante. Il fait son nid de forme sphérique principalement dans les arbres, dans les haies, sous les hangars aérés, non loin d'un point d'eau. Un nid peut contenir plusieurs milliers d'alvéoles où vivent en permanence au maximum de l'activité (août-Septembre) 1000 à 1500 individus se répartissant en mâles, ouvrières et reines. A l'automne les reines quittent le nid à la recherche d'un abri pour réapparaître au printemps suivant afin d'assurer la continuité. Les mâles et les ouvrières meurent en début d'hiver, leur cycle de vie n'étant que de 55 jours.

Le frelon asiatique est facilement distinguable du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur. L'adulte mesure environ 30 mm de long, son thorax est brun foncé.

### COMPORTEMENT et RISQUE POUR L'HOMME

Selon les premières observations, ce frelon est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente. Une grande prudence est de rigueur dans ce cas, et si l'on est piqué il faut impérativement avvertir son docteur. Huit à douze piqûres peuvent provoquer un empoisonnement nécessitant une hospitalisation.

En cas d'approche d'un nid cet insecte peut également projeter son venin vers les yeux.

## ACTIONS de PIEGEAGE

Le piégeage des reines constitue une action prioritaire en matière de lutte contre ce frelon. Les pièges type bouteille coupée et renversée peuvent être utilisés en attendant la définition d'un piège sélectif. L'**appât** utilisé peut être de l'eau avec du sucre, ou du vinaigre avec du sirop de grenadine, ou de la bière sucrée il **sera renouvelé** toutes les 4 semaines. Les pièges doivent être disposés à environ 1 m 50 du sol aux alentours des nids de l'année précédente ainsi que près des bâtiments, et en lisière de bois. La **période de piégeage** maximale pour 2009 se situera entre le **15 février et le 15 mai**.

En 2008, 5 nids sont recensés à **CHANTERAC** :

- 1 à la Terriere
- 1 à la Font Moreau
- 1 à Faureille
- 1 à Parentie
- 1 à l'étang de l'Hôpital

et à **St GERMAIN du Salembre**, une quinzaine.

Les personnes suivantes peuvent être contactées pour tous renseignements concernant ce sujet ainsi que pour signaler tout nid repéré.

**B. DEVAURE** à Boutard **Tél. : 05 53 82 61 39**

**T. PORCHE** Moulin de Faucheyroux **Tél. : 05 53 82 07 49**

*Frelon asiatique*



*Nid de frelon asiatique*



*Frelon européen*



## Repas des Aînés

La coutume est bien là. Le repas des aînés est devenu un bon moyen de rencontre pour les retraités de notre commune. C'est le plaisir d'apprécier un excellent repas, et de couper la monotonie pour certains par une journée qui leur est entièrement consacrée.

Que de souvenirs retracés tout au long de cette journée, gais pour les uns, un peu moins pour les autres.

Une pensée aussi pour ceux dont la santé ne leur a pas permis d'être parmi nous. A ceux- là, nous souhaitons un bon rétablissement.

A toutes et à tous, nous souhaitons une bonne santé, et leur disons à l'année prochaine.



## Sous la Vallée la Plage ! (15ème édition)

Cette année le festival de la Vallée s'est déroulé du mercredi 7 mai au samedi 7 juin 2008.

Les jeudi 15 et vendredi 16 mai, Chantérac a accueilli, comme à son habitude, le jeune public (3 à 6 ans).

Durant ces deux journées, trois spectacles ont été proposés : deux dans le foyer rural et un dans la grange que Jean-Marie DUMARCHAPT a eu la gentillesse de mettre à disposition.

Le samedi 17 mai a eu lieu la « soirée omelettes » qui, malgré le temps plus qu'incertain, a connu, comme à son accoutumée, un franc succès grâce au savoir-faire de nos cuisinières et cuisiniers d'un jour, et à la qualité des deux groupes proposés par la ligue de l'enseignement de la Dordogne et le Centre Culturel La Fabrique de Saint-Astier. En effet, les festivaliers ont pu apprécier, sous les chapiteaux, " THE WACKIES" (Bordeaux) qui, avec leurs instruments- jouets, ont fait revivre des tubes injustement oubliés. Dans la salle des fêtes, les ZAPERO MUSICO (Gironde) ont exploré les rythmes celtiques ou d'Amérique latine, un tour du monde musical. Ces deux groupes ont enchanté le public.

Enfin, malgré le temps, les journées «maternelles» et la « soirée omelettes » furent une réussite grâce au public venu nombreux mais aussi à la trentaine de bénévoles.

A toutes et à tous, un grand merci.



## Randonnée et Feu de la St Jean

C'est devenu une habitude : Chantérac organise tous les ans pour la St-Jean, une randonnée pédestre.

Le circuit proposé cette année était : la boucle de La Lande, long de 13 Km pour les plus aguerris et une variante de 7,5 km pour les personnes moins habituées à ce sport, mais heureuses de participer à cette marche.

Le départ était donné à 19 heures. Une soixantaine de marcheurs ont commencé, dans la bonne humeur, à arpenter nos beaux chemins bien vallonnés et riches en paysages diversifiés. Ils ont ainsi pu admirer, des vieilles bâtisses du 16ème siècle, mais aussi la faune et la flore riche de la lande Chantéracoise.

La promenade fut très agréable, le soleil était au rendez-vous, la chaleur aussi. Le ravitaillement en eau fût très apprécié !

L'arrivée fût un peu échelonnée, mais l'essentiel fût que tout le monde y ait trouvé une grande part de plaisir.

Après un rafraîchissement bien mérité, offert par l'Amicale Laïque, tous se sont régalés de grillades et ont attendu que la nuit arrive pour se rassembler autour du feu de la St-Jean, qui a clôturé cette belle soirée.

## Rentrée 2008 – 2009

En ce jour de rentrée, beaucoup d'excitation pour nos petits écoliers de Chantérac. Les CP qui viennent de St Vincent vont devoir s'habituer à une nouvelle maîtresse, et à de nouveaux amis. Les CM1 CM2 se préparent pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

En effet, cette année nous avons eu les départs de la maîtresse Christelle LAMOUREUX et du maître Stéphane CHAGNON. Tous deux avaient fait l'unanimité dans le cœur des enfants. Ils sont remplacés par Isabelle JEAN, Maria Flora LANNOY et Sandra PEUBE.

Nos élèves vont devoir prendre de nouvelles habitudes et se faire de nouveaux camarades.

Lourde tâche pour ces maîtresses avec un effectif de 56 élèves répartis en deux classes.

La rentrée 2008 voit également l'instauration de la semaine de 4 jours.

Nous leur souhaitons la bienvenue, et une très bonne année scolaire à tous.



## Semaine du goût.

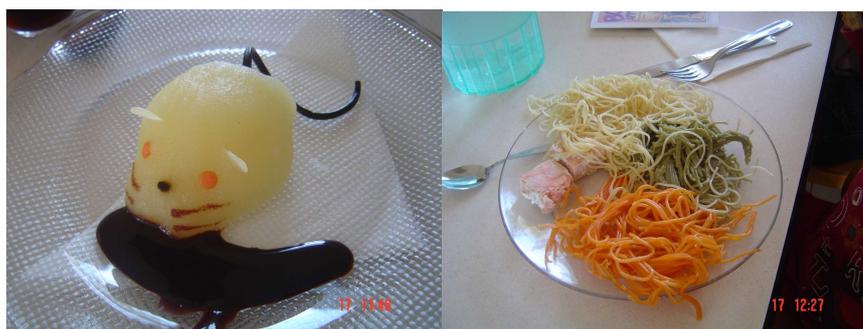
Cette année, à la cantine, une journée fut consacrée à la semaine du goût. Le but était de faire découvrir aux enfants un légume venu des Andes : le quinoa.

Dans la matinée, en classe les enseignantes ont expliqué l'origine de ce légume aux enfants. Mme Claudine VILLECHAUVIN et quelques bénévoles du conseil municipal ont pris plaisir à le cuisiner sous forme de spaghetti orange et verts. Les enfants ont eu droit le midi à un menu spécial.

Ils ont eu en effet la surprise de voir la salle de restaurant scolaire transformée en restaurant tout court. En face de chaque assiette était déposé un menu.

Dans un verre décoré pour l'occasion leur était servi un apéritif scolaire; en entrée une brochette surprise (fruits, crudités et fromages) ; en plat de résistance les Spaghettis de Quinoa accompagnés de saumon sauce au beurre ; de la salade multicolore avec une dégustation de fromages et en dessert une demi-poire recouverte de chocolat déguisée en souris.

La surprise des enfants, leur joie et leur bon appétit ont récompensé les adultes de leur travail.



## Téléthon 2008

Le samedi 6 Décembre, la France s'est mobilisée pour la journée du téléthon. Nos départements et communes ont voulu, comme chaque année, y participer à leur façon.

Le matin, Chantérac a accueilli soixante quads qui, après avoir sillonné nos chemins forestiers, ont fait une petite halte pour se réchauffer avec du café offert par la commune. Il s'agissait, certes, pour eux, de se faire plaisir, mais aussi, de contribuer avec leur droit d'inscription à cette grande cause. L'après-midi, ce fut au tour des cyclistes qui, eux non plus, n'ont pas ménagé leurs efforts pour participer à cette journée.

Merci encore pour ce beau geste.

## Foire 2008

Les foires paysannes des petites communes étaient l'occasion unique pour les métayers de l'époque de se tenir informés, sur les cours de leurs produits, mais aussi de faire des transactions qui allaient peut-être améliorer les conditions de vie du ménage. C'est ainsi que chaque commune avait sa foire, une façon aussi d'inviter sa famille et ses amis autour du poulet à la broche ou du civet de lièvre, s'il y avait un chasseur dans la maison, ce qui était une coutume à cette époque.

Cette année encore, la commune de Chantérac a tout mis en œuvre pour perpétuer cette tradition. Pour la foire 2008, nous avons eu beaucoup de chance, car après avoir subi plusieurs semaines de pluie et de grisaille, cette journée du 8 Décembre nous avait réservé une matinée froide, mais très ensoleillée, ce qui a sûrement encouragé tous nos visiteurs à se déplacer. Vers 8 heures nos exposants sont arrivés pour s'installer. Les attendaient café, et petits gâteaux, pour se réchauffer.

Certes nous ne retrouvons plus les foires d'antan qui animaient ces journées. Cependant, le groupement avicole, les apiculteurs, les trufficulteurs, les éleveurs (vaches, veaux, ânes) ont fait le ravissement des petits et des grands. L'artisanat était largement représenté par des retraités ou des passionnés (souffleur de verre, fabricant de paniers en osier...). Exposants de matériel agricole, concessionnaires automobiles étaient également présents.

Vers 12h30 une grande partie des visiteurs s'était donné rendez-vous au foyer pour le traditionnel civet de lièvre autour duquel jeunes et moins jeunes ont plaisir à se retrouver.

## L'Amicale Laïque

L'Année 2008 pour l'amicale Laïque fut riche en événements.

- Deux Lotos, un concours de Belote, une soirée Théâtre, sans oublier la soirée Omelettes qui grâce à tous les bénévoles connaît depuis quelques années maintenant, un grand succès.

- L'Amicale Laïque avec l'aide du Conseil Général et de la Mairie a installé 12 postes informatiques dans l'ancienne salle des associations (au-dessus de la bibliothèque).

- La sortie en classe de découverte fut l'aboutissement d'un travail préparé par les 22 enfants et leur instituteur Mr Stéphane CHAGNON durant l'année scolaire écoulée. Le cadre offert par la Vallée du Célé dans le Lot et plus précisément au centre d'hébergement « Les AMIS DU CELE » à ORNIAC, la qualité et le choix des interventions effectuées : mémoires paysannes, éducation au développement durable, activités sportives innovantes pour les enfants telles que l'escalade et la spéléologie ont permis à ces derniers d'après leurs dires, de passer un séjour inoubliable.

Coût total du voyage 6700€.

Le financement fut assuré par l'Amicale, et les subventions de la commune, du Conseil Général et une participation des parents de 70 €.

L'assemblée générale du 17 octobre 2008 a vu le renouvellement du bureau :

Président :	Mr JUGIE Roger
Vice Président :	Mr LANDRY Patrick
Trésorière :	Mme MAGNE Blanche
Secrétaire :	Mme LEHELLE Martine
Secrétaire Adjointe :	Mme MICHEL Sarah

Les dates importantes à retenir pour l'année 2009 :

- Le samedi 14 février : Concours de belote.
- Le samedi 30 mai : Soirée omelettes dans le cadre du festival de la vallée.
- Le vendredi 26 juin : Randonnée et feu de la Saint-Jean.
- Le dimanche 28 juin : Kermesse de l'école.

Le Président et tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2009 et espèrent vous voir nombreux lors des futures manifestations.

## Comité des Fêtes

L'année 2008 a été un véritable succès, malgré la pluie qui s'est invitée à la soirée paella lors de la fête annuelle.

Etant donné l'implication de la population chantéracoise, les membres du comité des fêtes ont décidé de maintenir les journées champêtres 2009 sur cinq jours, du mercredi au dimanche, et de faire en sorte que les manèges soient gratuits pour les enfants mais également pour les adultes car nous devrions avoir le pousse- pousse.

Pour l'année à venir, nous organiserons un concert le 21 mars avec la présence de chorales.

Nous vous rappelons que chaque jeudi à 14h00, une randonnée est organisée au départ de la mairie avec le club de marche du Comité des Fêtes.

Nous remercions tous les bénévoles qui contribuent grandement à la réussite des festivités et nous souhaitons une agréable année 2009 aux habitants de la commune.

### **Bureau :**

Présidente : MAGNE Adeline  
Vice présidente : LEHELLE Martine  
Secrétaire : GUEGAN Pierre Luc  
Secrétaire adjoint : ESTEVE Fabien  
Trésorière : MAGNE Morgane  
Trésorier adjoint : LAUTRETTE Mathieu



\*\*\*\*\*



### **Bureau :**

Président : Léonard LARUË-CHARLUS  
Secrétaire : Paul STEFANELLI  
Trésorier : Nicolas ALIX

**Pour toute information : Léonard au 06.10.62.21.96.**

L'association Chanterac Tout Terrain a repris son activité au cours de l'année 2008.

Le terrain de moto cross, situé aux Cinq Routes, a été remis en état, et ouvre ses portes les premier et troisième dimanches de chaque mois de 14h à 18h.

L'accès au terrain est permis à toutes les personnes possédant une moto type cross et une licence UFOLEP (voir règlement intérieur).

Pour cette année 2009, l'association souhaite finir de remettre en état les abords du terrain et organiser deux manifestations :

- une balade enduro nocturne au départ de Chanterac
- une course de moto sur prairie dans le bourg durant les journées champêtres.

# La Société Mycologique du Périgord

La Société mycologique du Périgord a fêté cette année son quarantième anniversaire. Son siège social est à Chantérac depuis 2005.

A cette occasion, elle a sorti le « Guide écologique des champignons région Périgord Quercy » où les champignons sont classés de manière originale par milieux (prairies, bois de feuillus, bois de conifères, bois mort, et sol nu) puis par couleurs (champignons blancs, jaunes, bruns, etc.). De plus, quelques espèces rares ont été décrites afin de montrer que certaines espèces doivent être protégées. Enfin, quelques recettes de cuisine concoctées par de grands chefs périgourdins complètent ce travail.

La Société mycologique du Périgord a présenté son exposition annuelle à Chantérac. Malgré le temps sec, environ 170 espèces ont été exposées dans des assiettes avec une étiquette précisant leurs noms, leur comestibilité ou leur toxicité. Ces champignons provenaient notamment des sorties de Saint-Estèphe, Ehourgnac et la Roche-Chalais. Elle participe aussi à la foire de Chantérac le 8 décembre.

Jean Jacques DAUB, documentaliste de la SMP ouvre la bibliothèque les après-midi des premiers et troisièmes mercredis du mois entre mai et novembre. Vous pouvez apporter vos champignons pour les faire identifier. Une soixantaine d'activités ont été proposées en 2008.

Pour 2009, la SMP fera son Assemblée Générale à Chantérac le 15 mars 2009. Jean Jacques DAUB tiendra en principe de nouveau une permanence les mercredis. Il est possible que les séances d'identification soient précédées parfois d'une sortie champignons.

2008 apparaît comme une année convenable pour les champignons à l'exception des cèpes qui ont poussé très ponctuellement et de manière très localisée. Plusieurs sorties en septembre ont permis de recenser plus de 100 espèces. La poussée des champignons a repris début novembre après un ralentissement en octobre.

Renseignements Daniel Lacombe 05 53 56 58 21 ou [lacombedn@aol.com](mailto:lacombedn@aol.com)

## Club de Football

En tant que Président, je souhaite remercier les joueurs d'avoir à nouveau signé à Chantérac, et je tiens à souhaiter également la bienvenue aux nouvelles recrues.

Ensemble, faisons que la saison de foot se déroule dans la joie et la bonne humeur, avec beaucoup de plaisir et une cordiale entente, autant sur le terrain qu'en dehors.

L'objectif sportif se fera dans l'ambiance et le respect de chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne saison de foot 2008/2009.

Le président

## La société communale de chasse.

Le 5 septembre 2008, s'est tenue l'assemblée générale de la Société Communale de Chasse de Chantérac. A cette occasion, l'association a renouvelé son bureau dont voici les nouveaux membres :

Président d'honneur : MONTAGNE Henri  
Président : BRUGERE Gérard  
Président adjoint : DEFFARGES Thierry  
Secrétaire : DUFFOUR Maxime  
Secrétaire adjoint : BRUGERE Jérémy  
Trésorier : JUGIE Roger  
Trésorier adjoint : LATREILLE Jean-Marc

La vente des cartes (30 € pour les habitants et propriétaires de la commune, 45 € pour les personnes venant de l'extérieur) et son traditionnel repas permettent de faire vivre cette association.

Cette saison, la société de chasse effectuera onze lâchés (2 par mois) :

- Dix lâchés de faisans et un lâché de perdreaux le jour de la fermeture de celui-ci.
- La société de chasse envisage la construction de deux clapiers et un lâché de lapins après la fermeture.

Le **samedi 7 mars**, l'association organise son traditionnel **repas de chasse**. Nous comptons sur votre présence, venez nombreux en espérant que cette soirée sera l'occasion de passer un agréable moment.

Le tarif et les numéros de téléphone pour vos réservations vous seront communiqués ultérieurement.

La Société de chasse, au nom de son Président et de tous ses membres, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

## Ride-on

Incontestablement, 2007 restera dans la mémoire des membres de l'association Ride On comme une année riche en émotions. A l'image d'un être humain, elle aura vécu au fil de ces douze derniers mois, avec des doutes, de l'espoir, des joies, et des peines...

Un intense bonheur tout d'abord... Au mois de Juin 2007, lors de la quatrième édition de la Friendship Jam, événement qui a réuni à Chantérac près de 4000 personnes, autour de pilotes de freestyle (moto et vélo) d'un niveau mondialement reconnu, et de groupes musicaux venus de partout en France et même des Etats-Unis... Un show qui a ravi un public venu en masse, n'hésitant parfois pas à faire des centaines de kilomètres pour assister au spectacle. Et qui a ému, par son succès, tous les bénévoles ayant apporté leur pierre à un tel édifice. Bref, les membres de Ride On ont vu se réaliser cette année là le vœux que tous avaient fait secrètement, sans jamais

vraiment oser l'espérer : la réussite d'une manifestation à l'américaine, avec les moyens d'une association ayant pour elle seule de la volonté et un certain sens du système D...

Mais 2007 aura également été marquée par une immense peine, avec la disparition de son président et créateur Jean-françois Rousseau... Ride On, c'était sans doute lui avant tout, et au départ de tout : sans lui, son sens de l'organisation, sa rigueur à gérer les énergies, la Friendship Jam n'aurait peut-être jamais vu le jour, ou pour le moins, n'aurait su atteindre l'ampleur qu'elle a gagnée cette année. En quelques mots, sans lui, Ride on n'aurait su atteindre l'ampleur qu'elle a été, ce qu'elle est et ce qu'elle sera encore.( Restent aujourd'hui la peine et le manque, mais également l'incontestable volonté de ne jamais trahir une œuvre commencée avec tant de passion.)

2008 a donc été marquée par la réorganisation de l'association, avec pour mission de faire honneur à la mémoire d'un président qui avait su lui donner toute son énergie, sa joie de vivre et son ambition, sans jamais se prendre au sérieux. Mais le souvenir de l'homme qui, Malgré la fatigue qui parfois l'assailait, se tenait là chaque année, au milieu de tous les bénévoles pour lancer la journée de festivités, a fait naître en chacun des jeunes dont il était le plus proche, l'envie de relancer une édition, comme un hommage.

Le **Dimanche 13 septembre 2009** aura lieu une course du championnat de ligue d'Aquitaine de moto cross

## **AGENDA des MANIFESTATIONS**

Dimanche 25 janvier :	Repas des Aînés
Samedi 14 février :	Concours de Belote, Amicale Laïque
Samedi 07 mars :	Repas Dansant, Société de Chasse
Dimanche 15 mars :	Assemblée générale, Société Mycologique du Périgord

Samedi 21 mars :	Concert « Chorales », comité des Fêtes
Samedi 30 avril :	Loto, Amicale Laïque
Samedi 30 mai :	Festival « La Vallée » Soirée Omelette
Dimanche 31 mai :	Moto Cross, Chantérac Tout Terrain
Dimanche 14 juin :	Relais des 3 Vallées
Vendredi 26 juin :	Randonnée, Grillades et Feu de la St Jean
Samedi 27 juin :	Bal, Comité des Fêtes
Dimanche 28 juin :	Kermesse de l'Ecole
Mercredi 29 juillet :	Fête : Randonnée
Jeudi 30 juillet :	Fête : Loto
Vendredi 31 juillet :	Fête : Cinéma en plein air (CINE PASSION)
Samedi 01 août :	Fête : Concours de pétanque, Animations, Repas Dansant
Dimanche 02 août :	Fête : Randonnée, Repas, Animations, Manèges, Feu
Dimanche 02 août :	Fête : Moto Cross
Dimanche 13 septembre :	Journées du Patrimoine
Dimanche 13 septembre :	Moto Cross, Ride-on
Vendredi 27 novembre :	Loto de l'Amicale Laïque
Lundi 14 décembre :	Foire annuelle

## CALENDRIER ELECTORAL

Dimanche 07 juin : Elections Européennes

## ETAT CIVIL 2008

### Naissances :

BAPTISTE Lis yana, Laura,	née le 19/01/2008,	Les Coirands
BAPTISTE Kélia, Myriam,	née le 29/01/2008,	Les Coirands

LIZA Tom,	né le 10/04/2008,	Les Combes
BELTRA Mathis,	né le 10/06/2008,	L'Hopital
CAMBIER-VERNIENGEAL Odin,	né le 13/08/2008,	Joussonnières
JOYEL Chloé,	née le 15/09/2008,	Beauterie
GERARDIN Suzanne,	née le 27/11/2008,	Beauterie

## **Mariage :**

QUINET Olivier		
et		
BAUBEAU Florence, Marie,	célébré le 28 juin 2008,	Landry

## **Décès :**

GUINABERT Marc, Michel,	décédé le 30/04/2008,	Marty
MONTAGNE Henri,	décédé le 25/09/2008,	Joussonnières
COUDERT Elise,	décédée le 08/11/2008,	Le Bourg